

Publié le 8 octobre 2014

## Trophées des Entreprises publiques locales 2014 : quatre sociétés distinguées

Quatre récompenses ont été décernées, le 8 octobre au CID de Deauville, lors du 7e Congrès des Entreprises publiques locales 2014. Lyon Parc Auto (69), la Sem Seenergie (50) et la Sodegis (974) ont reçu chacune un trophée, et la Sogima (13) une mention spéciale du jury. Ces trophées ont été remis par François Michel Lambert, président du jury, député des Bouches-du-Rhône et président de l'Institut de l'économie circulaire, en présence de Jacques Chiron, nouveau président de la Fédération des Epl.



Le Palmarès 2014 des Trophées des Epl est le suivant :

**Catégorie « Services au public »** → [Lyon Parc Auto](#) Lyon Parc Auto (LPA) a été récompensée pour son implication dans une mobilité innovante. Le jury a retenu l'engagement de la Sem, depuis de nombreuses années, dans une démarche de développement durable au service du public. Il s'est notamment concrétisé par l'ouverture d'un Espace Services Mobilité (EMS) dans son parking de centre-ville, le Parc des Cordeliers, à proximité des lignes de bus et métro. Dans ce nouveau concept, la voiture se partage la vedette avec vélo, moto, autopartage, covoiturage, livraison de colis et logistique du dernier kilomètre.

**Catégorie « Développement des territoires »** → [Sem Seenergie](#) La Sem Seenergie a été distinguée pour l'Ecoparc du Val de Sée. Le jury a apprécié le partenariat constructif, générateur d'emplois et de richesses pour le territoire, réalisé entre la Sem, la collectivité locale et un spécialiste de l'énergie. En cherchant à concilier énergies renouvelables, activités économiques et création d'emplois, la Sem Seenergie tente d'apporter une dynamique originale dans la Communauté de communes du Val de Sée. La construction de l'ecoparc autour d'une centrale photovoltaïque a déjà séduit les investisseurs au service d'une économie solidaire et durable.

**Catégorie « Habitat et développement urbain »** → [Sodegis](#) (Sté de développement et de gestion d'immobilier social) La Sodegis a été primée pour avoir lancé Plus+, la première université d'entreprise de La Réunion et dans l'habitat social en France, dont l'objectif est de « participer à la construction raisonnée et concertée de la société de demain ». Le projet a séduit le jury par

l'implication qu'il offre aux habitants et à l'ensemble des acteurs locaux dans le développement d'un habitat durable. En initiant rencontres et discussions, en organisant séminaires, conférences entre salariés, collectivités, associations et professionnels du secteur, la Sem réunionnaise met en place une stratégie avant-gardiste et collaborative pour imaginer les logements du futur.

→ **Sogima** (Société de gestion immobilière de la Ville de Marseille) Le jury a tenu à décerner une mention spéciale à cette Sem qui a su apporter une valeur ajoutée en proposant à la collectivité un projet urbain bien plus ambitieux que celui initialement prévu. Le parking souhaité par la Ville, sous le stade Henri Tassot (7<sup>e</sup> arrondissement), a été l'opportunité de construire un véritable lieu de vie où s'intègrent logements, bureaux, commerces et activités sportives. La Sogima est à l'origine de l'opération qui a transformé l'îlot principal de ce quartier populaire du centre-ville.

Dix Epl étaient nominées parmi une trentaine de candidats. Le jury du concours, présidé par François Michel Lambert, président de l'Institut de l'économie circulaire et député des Bouches-du-Rhône, a fait son choix sur la base de cinq critères : l'innovation, la prise en compte du développement durable, la pertinence économique et la valeur ajoutée de l'Epl dans la conduite du projet, la présentation orale.

Rappelons que ce concours vise chaque année à mettre en valeur des initiatives significatives de la performance économique, sociale ou environnementale des Entreprises publiques locales au service des collectivités territoriales et des territoires, et leur capacité à innover et/ou à répondre aux enjeux du développement durable.

**Contacts presse** Axel Greleau : 01 53 32 22 46 - 06 83 24 21 53 - [a.greleau@lesepl.fr](mailto:a.greleau@lesepl.fr) Marie-Anne Ramazzina : 01 53 32 22 14 - [ma.ramazzina@lesepl.fr](mailto:ma.ramazzina@lesepl.fr)